



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFÉRENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE



Changement climatique et santé

Appel à une action solidaire et urgente des Etats, des acteurs économiques et de la société civile pour la sauvegarde de la maison commune

de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe,
Comité Crise environnementale et sanitaire

*approuvé par la Commission permanente de la Conférence
en vue de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP26)
qui se tiendra à Glasgow (UK) du 31 octobre au 12 novembre 2021*

Vu le 6eme rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹, publié le 9 aout 2021, qui confirme l'extrême gravité du changement climatique, alerte sur les conséquences de celui-ci sur la majeure partie des terres habitées et renouvelle ses mises en garde sur

- ⇒ le dépassement inéluctable des objectifs de 1,5°C et 2°C, visés par l'Accord de Paris, au cours du 21e siècle si une réduction massive et rapide des émissions de dioxyde de carbone (CO2) et autres gaz à effet de serre n'est pas immédiatement engagée
- ⇒ la stagnation dans l'atmosphère, au-delà d'un seuil critique, de plus de 70% des gaz à effet de serre sur une échelle centennale, avec les conséquences irréversibles que cela aurait sur la vie de la planète.

Les ONG engagées au sein de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe²

Conscientes des effets des variations climatiques sur la santé végétale, animale et humaine conjugués à de nouveaux risques sanitaires tels que celui de la pandémie du SARS-COV2

Préoccupées par le danger sanitaire particulier que représenterait pour le vivant une libération massive de gaz létaux, de mercure, de virus et de bactéries inconnus, liée à la fonte du pergélisol arctique et à son effet de rétroaction incontrôlable sur le climat

Soucieuses de la nécessité d'une gestion globale des crises environnementales et sanitaires fondée sur une recherche plus approfondie des liens écosystémiques entre l'environnement, les animaux et les humains, au niveau local et planétaire, comme le préconise le concept « One Health » ,

Prenant appui sur les textes et les conventions internationales telles que

- la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, le Sommet de la terre de Stockholm (1972) portant création du PNUE, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la biodiversité biologique (CDB) adoptée à Rio en 1992
- la Convention européenne des droits de l'homme (1950), la Charte Sociale européenne (1961) et le Socle européen des droits sociaux (2017), la Convention relative à la

¹ [6eme rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#)

² [Conférence des OING du Conseil de l'Europe](#)

conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979) et la Convention européenne du paysage (2000),

- la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention de Aarhus)³,
- La Convention des Maire pour le Climat et l'énergie,⁴ et le Green City Accord⁵
- les Objectifs du développement durable⁶
- les dix appels de l'OMS à lutter contre les changements climatiques pour un relèvement durable après la COVID19⁷
- l'Accord de Paris⁸

Appellent les Etats et l'ensemble des négociateurs et partenaires de la COP26

1. à arrêter et ensuite mettre en œuvre les mesures sur lesquelles un très large consensus scientifique et politique existe pour limiter le réchauffement climatique tout en protégeant la santé des personnes, faisant de la santé un élément clé de toute négociation
2. à privilégier d'urgence parmi les mesures à prendre celles qui favorisent le développement d'un environnement sain qui doit devenir un droit humain universel et imprescriptible, inscrit dans le droit positif de chaque Etat partie et notamment :
 - l'adaptation de l'urbanisme des villes aux mutations climatiques et aux périodes de confinement, sachant que plus des deux tiers de la population mondiale et européenne résideront en zone urbaine en 2050
 - la préservation de la biodiversité et des espaces naturels et semi-naturels pour le bien-être physique, moral et économique des habitants et la résilience face au risque
 - la reconnaissance de l'écocide dans le droit national et international
 - l'adoption ou la révision profonde et sincère de plans d'action « environnement et santé » qui intègrent la prévention et la résilience face au risque, de quelque nature qu'il soit, aggravé ou causé par le changement climatique, à l'échelon national, régional et local, avec la participation des pouvoirs publics, des acteurs privés et de la société civile
 - la création de structures administratives et opérationnelles innovantes telles que des ministères qui conjuguent d'une part agriculture, écologie et santé, d'autre part industrie, commerce et santé
 - la mise en place de défenseurs du droit à la santé pour toutes les générations
3. à favoriser l'enseignement de la santé environnementale face au changement climatique dans les instances de formation initiale de même que dans la formation continue de l'ensemble des professionnels de santé et encourager la création la réorganisation rapide des services médicaux et médico-sociaux pour répondre à l'urgence du risque
4. promouvoir des systèmes énergétiques et des choix économiques de production industrielle, tels que l'économie circulaire, et des modes de transport respectueux de la santé
5. à faire une place plus large, dans leurs procédures et mécanismes de décision politique en matière de climat et sauvegarde de la maison commune, à la société civile car son avis compte et sa participation responsable à la mise en œuvre des mesures préconisées et à prendre est indispensable si l'on veut éviter la catastrophe environnementale et humaine qui nous menace.

³ [Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel \(Convention de Aarhus\)](#)

⁴ [La Convention des Maire pour le Climat et l'énergie : des actions énergie-climat locales pour une Europe juste et neutre sur le plan climatique](#)

⁵ [Green city Accord](#)

⁶ [Objectifs du développement durable](#)

⁷ [Les dix appels de l'OMS en vue de la COP26](#)

⁸ [Texte de l'Accord de Paris](#)